



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3, rue Queen
Charlottetown
Prince Edward Island
C1A 4A2

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Access Control Turnstiles	
Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-154024/A	Date 2015-11-17
Client Reference No. - N° de référence du client 51022-156342	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWC-008-3746	
File No. - N° de dossier PWC-5-38122 (008)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-06	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Reay, D (PWC)	Buyer Id - Id de l'acheteur pwc008
Telephone No. - N° de téléphone (902) 566-7518 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF VETERANS AFFAIRS 161 GRAFTON ST RAMP P.O.BOX 7700 (IB 002) CHARLOTTETOWN Prince Edward Island C1A1L1 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
PO Box 1268/CP 1268
Charlottetown
Prince Ed
C1A 4A2

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN - SOUMISSION	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	3
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	3
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	4
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	4
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	4
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN.....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	6
6.5 RESPONSABLES	6
6.6 PAIEMENT.....	8
6.7 LIMITE DE PRIX.....	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.9 ATTESTATIONS	9
6.10 LOIS APPLICABLES	9
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	9
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	9
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FAB DESTINATION ET DDP	9
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX DEMANDÉS	10
ANNEXE "B" – SOLICITATION NO. 51019-154024 - EXIGENCES OBLIGATOIRES	19
ANNEXE "C"	20
Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement soit administrateurs et/ou propriétaires de l'entreprise du soumissionnaire	20

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail sous « Annexe A ».

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015/07/03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au **Île-du-Prince-Édouard** les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie)

Section II : Soumission financière (1 copie)

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

(Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe « B »)

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014/06/26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Référence de CCUA	Section	Date
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010/08/16

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.2 Énoncé des Besoin

Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Annexe A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **30 avril 2016**.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Crystal Bysterveldt
Titre : agente de négociation des contrats
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 3, rue Queen
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
C1A 4A2
Téléphone : (902) 940-7122
Télécopieur : (902) 566-7514
Courriel : crystal.bysterveldt@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Sera détaillé dans tout contrat résultant des présentes

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

(Derived from - Provenant de: A1030C, 2007/05/25)

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (soumissionnaire veuillez compléter)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans le contrat selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.7 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011/05/16), Limite de prix

6.7.1 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008/05/12), Paiement unique

6.7.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Île-du-Prince-Édouard et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) es conditions générales 2010A (2015/07/03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annex A Énoncé des travaux demandés
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.12 Clauses du *Guide des CUA*

Référence de CUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances	2008/05/12

6.13 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination (L'administration centrale d'Anciens Combattants Canada (ACC), située au 161, rue Grafton, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

(Derived from - Provenant de: D4002C, 2013/04/25)

Annexe A – Énoncé des travaux demandés

Énoncé des travaux Tourniquets de contrôle d'accès de l'édifice Daniel-J.-MacDonald (DJM)

L'administration centrale d'Anciens Combattants Canada (ACC), située au 161, rue Grafton, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), requiert l'approvisionnement, la livraison, l'installation et la configuration de tourniquets de contrôle d'accès ainsi que la prestation d'une formation connexe afin de veiller au contrôle et à la protection de l'édifice de l'administration centrale contre tout accès non autorisé. Lesdits tourniquets seront installés à l'entrée des employés, rue Kent (deux portes d'entrée standard et une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), à l'entrée publique de la rue Grafton (deux portes d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), à la réception de la force de sécurité (deux portes d'entrée standard et une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite), et au point d'entrée de l'ascenseur de l'atrium (une porte d'entrée pour les personnes à mobilité réduite). Le plan d'étage est reproduit à la pièce jointe 1.

Exigences liées aux spécifications techniques des tourniquets de contrôle d'accès :

Le produit doit satisfaire à la norme UL 2593 concernant les dispositifs de commande de tourniquets à moteur et à la norme C22.2 n° 247-92 (R 2008) – Ouvre-portes et dispositifs de commande de barrières, de rideaux et de volets, et doit être fabriqué en Amérique du Nord.

Exigences en matière de système :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit contrôler et restreindre l'accès des piétons entre les zones publiques et les zones sécurisées.
- Le produit doit utiliser des portes va-et-vient pour bloquer l'accès de façon sécuritaire et empêcher tout accès non autorisé.

- Le produit doit fonctionner automatiquement et être bidirectionnel, permettant une circulation dans les deux sens, simultanément. Les personnes qui entrent dans l'immeuble doivent avoir une carte d'accès valide qui sera authentifiée par le système. Les portes resteront verrouillées si aucune authentification n'est effectuée. Aucune carte n'est requise pour les personnes qui partent.
- Le produit doit être conçu pour fonctionner dans le mode « position fermée normale » et s'ouvrira seulement avec une authentification valide.
- Le produit doit être intégré au système de contrôle de l'accès actif dans l'édifice (p. ex. Summit Pro, Facility Commander) pour accorder ou refuser l'accès à l'édifice.
- Le produit doit permettre l'installation de deux (2) lecteurs (un dans chaque sens) et l'intégration du lecteur dans le boîtier. Un seul lecteur sera nécessaire (pour entrer).
- Le produit doit posséder des caractéristiques de sécurité physique et électronique pour détecter et empêcher l'utilisation non autorisée.
- Le produit doit être conçu pour garantir la sécurité de l'utilisateur et faciliter la circulation.
- Le produit doit assurer l'égalité d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Le produit doit pouvoir être configuré pour voies multiples ou voie unique.
- Le produit doit comprendre un détecteur à cellule photoélectrique pour détecter une présence et doit être positionné dans au moins une rangée horizontale, incluant une zone de sécurité près de l'obstacle battant.

Construction :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit être fabriqué en acier inoxydable brossé (jauge 16) de type AISI 304.
- Le produit doit avoir un châssis cinématique autoporteur en acier de 5 mm d'épaisseur de type S355 ou de type équivalent.
- Le produit doit avoir des panneaux latéraux en acier inoxydable brossé (jauge 16) de type AISI 304 et être non démontable sans les outils appropriés.
- Le produit doit avoir une paroi supérieure en acier inoxydable brossé de type AISI 304.
- Le produit doit avoir des barrières en verre monolithique trempé de 10 mm d'épaisseur.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Le produit doit garantir un degré de protection IP 40 (niveau de protection contre la pénétration de corps étrangers procuré par une enveloppe).

Dimensions :

Largeur de la voie –	Barrière d'entrée standard –	584 mm
	Barrière d'entrée pour les personnes à mobilité réduite –	914 mm
Hauteur de la voie -		991 mm
	Barrière (hauteur) - Barrière d'entrée standard –	1 200 mm
	Barrière d'entrée pour les personnes à mobilité réduite -	900 mm

Exploitation :

Exploitation normale :

- Dans le mode attente, les barrières doivent être fermées de façon à ce que le passage soit impossible.
- Sur réception d'un signal autorisé, la porte devra s'ouvrir dans la direction voulue de la file.
- Les barrières doivent se refermer immédiatement après le passage de la personne.
- Les tentatives de talonnage (suivre une personne autorisée à passer) ne sont pas autorisées du fait que les barrières resteront fermées ou du fait que des alarmes visuelles et sonores avertiront le personnel de sécurité si une personne est directement derrière une personne autorisée.
- Les personnes quittant la zone sécurisée doivent pouvoir passer librement (aucune carte requise).
- L'unité doit pouvoir être contrôlée par le personnel de sécurité affecté à ces unités ou par le pupitre de surveillance principal.
- L'endroit où présenter la carte sur l'unité doit être clairement indiqué.

Sollicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Opérations d'urgence :

- L'unité doit pouvoir être connectée au système d'alarme.
- Lorsque l'alarme est activée, les barrières doivent s'ouvrir automatiquement et rester ouvertes pour permettre la sortie.
- Lorsque l'alarme s'arrête, les unités doivent retourner au mode normal d'opérations.
- L'unité doit être munie d'une batterie de secours en cas de panne de courant et doit s'ouvrir automatiquement dans le sens de la sortie.

Sécurité :

Exigences par rapport au produit :

- Le produit doit fournir des obstacles va-et-vient pour fermer la voie de façon immédiate.
- Les portes/barrières seront d'une hauteur de 900 mm pour les voies dédiées aux personnes à mobilité réduite et de 1 200 mm pour les voies standards.
- Le produit doit avoir un verrou électromécanique intégré pour empêcher tout accès non autorisé.
- Le produit doit être à contrôle électronique dans les deux sens (à l'entrée avec l'autorisation par carte d'accès/contrôle manuel, à la sortie avec des capteurs) pour détecter et empêcher l'accès à la zone de sécurité.
- Le produit doit assurer l'entrée d'une seule personne par authentification valide à l'aide de capteurs infrarouges pouvant détecter le nombre de personnes qui tentent d'entrer.
- Le produit doit contrôler le passage à l'aide d'une matrice à haute densité d'au moins 32 capteurs – chaque capteur doit être muni d'émetteurs et de récepteurs distincts, aucun réflecteur ne peut être utilisé.
- Les capteurs doivent être installés selon une configuration de matrice, de manière à ce que chaque récepteur optique détecte les faisceaux provenant de plusieurs émetteurs optiques.
- La matrice de détection optique doit offrir au moins 60 faisceaux de détection.
- Les faisceaux de détection doivent être contrôlés par un algorithme pouvant suivre le passage de l'utilisateur dans la voie et détecter quelque chose qui pourrait causer de l'interférence, de l'obstruction ou tomber dans la voie et n'est pas une menace à la sécurité.

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- En cas de détection d'un comportement non autorisé, l'unité doit fermer les portes/barrières et activer les alarmes.

Sécurité :

L'unité doit être conçue pour éviter le coinçage et prévenir les points de pincements avec une distance de sécurité d'au moins 25 mm entre la rampe et les portes/barrières.

L'unité doit être conçue pour fonctionner dans le mode « sortie », en cas de panne d'électricité ou lors d'une urgence; les portes/barrières peuvent être déverrouillées par une simple poussée et s'ouvrir automatiquement dans la direction de l'évacuation (sortie).

- Des alarmes audio et visuelles seront déclenchées pour avertir le personnel de sécurité.
- Lorsqu'un délai configurable est terminé, les portes/barrières se fermeront automatiquement et l'unité retournera au mode normal d'opérations.
- Les portes/barrières sont verrouillées de façon électromécanique en cas de tentative d'entrée par effraction dans la zone de sécurité.

Lorsque combinées avec le système d'alarme, les portes/barrières doivent s'ouvrir automatiquement dans la direction de la sortie pour libérer la voie tant et aussi longtemps que l'alarme d'incendie est déclenchée et que le signal d'urgence est activé.

L'unité doit être dotée de capteurs de sécurité pour prévenir la fermeture des portes/barrières lorsqu'un utilisateur se trouve entre les portes/barrières.

La force d'exploitation des portes/barrières doit être limitée et conforme aux standards suivants : UL 2593 Outline et norme C22.2 n° 247-92 (R 2008).

Mécanisme d'entraînement :

Exigences par rapport à l'unité :

1. Mécanisme d'entraînement puissant assurant un mouvement des portes/barrières rapide (moins de 1,0 seconde)

2. Contrôleur assurant une accélération progressive et une décélération graduelle pour un mouvement sécuritaires sans vibrations
3. Capteur magnétique pour contrôler la position et la vitesse des portes/barrières avec une grande précision
4. Mécanisme d'entraînement silencieux – le niveau de bruit ne doit pas dépasser 55 dB

Contrôleur :

Le produit doit utiliser un contrôleur avec microprocesseur ayant les caractéristiques suivantes :

- Processeur suivant la norme actuelle dans l'industrie
- Interfaces IP, USB et bus CAB
- Capacité du produit à surveiller en temps réel la voie, programmer les modes d'opération, les paramètres avancés et à fournir les diagnostics pour détecter la source de problème
- Interface de communication IP pour réglages et fonctions supplémentaires

Le contrôleur doit avoir de l'équipement avec une capacité de diagnostics et la possibilité d'être configuré :

- Le logiciel pour diagnostic doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - a) Surveillance de la voie en temps réel
 - b) Modes d'opération et paramétrage avancé
 - c) Détection rapide de la source du problème et avertissement de problème avec l'unité

L'équipement doit pouvoir être contrôlé

- Le logiciel de surveillance doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - a) Contrôler toutes les unités installées
 - b) Modifier le mode d'opération des unités
 - c) Indiquer l'état des unités (en service, fraude, erreur technique, etc.)
 - d) Programmeur
 - e) Registre d'évènements
 - f) Statistiques

Accessibilité :

Le tourniquet doit détecter les chiens-guides, mais ne pas les prendre en compte (c.-à-d. qu'il ne doit pas déclencher d'alarme lorsqu'un utilisateur autorisé passe accompagné d'un chien-guide).

Le tourniquet doit détecter les fauteuils roulants, mais ne pas les prendre en compte (c.-à-d. qu'il ne doit pas déclencher d'alarme lorsqu'un utilisateur autorisé passe sur un fauteuil roulant).

Le tourniquet doit permettre aux utilisateurs de fauteuils roulants de commencer à entrer dans la voie avant de présenter leur carte d'identité électronique sans déclencher d'alarme (c.-à-d. que l'utilisateur peut entrer dans la voie, présenter la carte, puis traverser; il n'a pas à rester à l'extérieur de la voie et à se contorsionner pour présenter sa carte).

Rendement et fiabilité :

Temps d'ouverture et de fermeture :

Temps d'ouverture des portes/barrières ne doit pas dépasser 1,0 seconde
Temps de fermeture des portes/barrières ne doit pas dépasser 1,0 seconde.

Le tourniquet doit détecter et reconnaître les objets courants que transportent les gens et il ne doit pas déclencher d'alarme pour les objets suivants : bagages à main à roulettes (poussés ou tirés par la personne), porte-documents, sacs à main, cartables, cannes, parapluies, chiens-guides, poussettes, etc.

Le tourniquet doit permettre à une personne de commencer à entrer dans la voie avant que l'accès lui soit autorisé sans déclencher d'alarme; la sensibilité relative aux personnes qui commencent à entrer dans la voie doit pouvoir être configurée.

Le tourniquet ne doit pas déclencher d'alarme lorsque quelque chose le percute ou le fait sortir de son alignement.

2.0 DURÉE DU CONTRAT

- Les travaux commenceront dès l'attribution du contrat.
- Tout le matériel doit être livré au plus tard le 31 mars 2016
- Installation et formation doivent être complétées au plus tard le 30 avril 2016

Sollicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.0 Garantie

Une garantie de deux ans contre les défauts de pièces.

4.0 Quantité

Barrière d'entrée standard :4 (quatre)

Barrières d'entrée pour les personnes à mobilité réduite : 5 (cinq)

5.0 Livraison

Anciens Combattants Canada – Rampe
161, rue Grafton
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
C1A 1L1

Pièce jointe 1

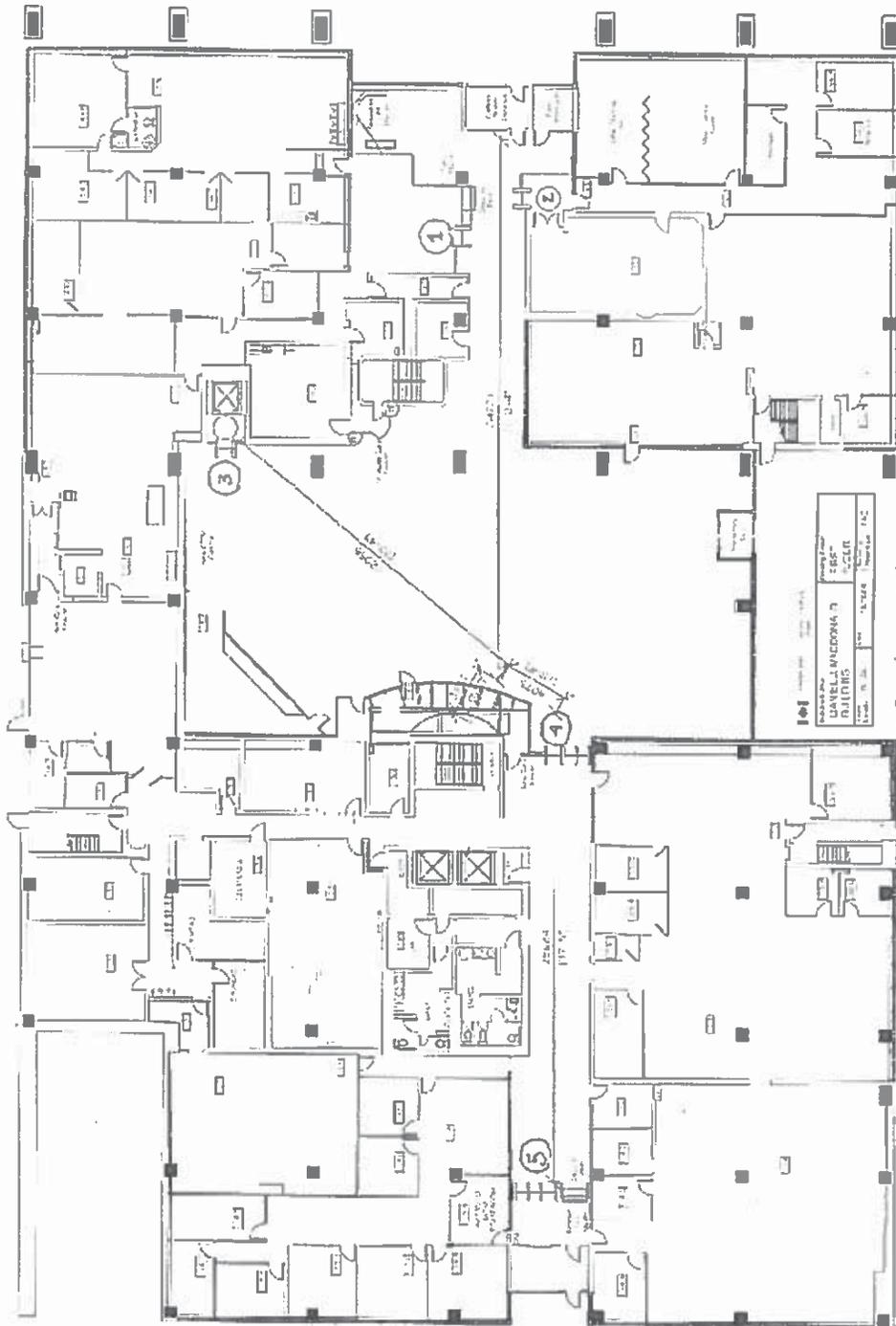
Édifice Daniel-J.-MacDonald

Premier étage

Solicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Sollicitation No. - N° de l'invitation
51019-154024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
51019-154024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
PWC-5-38122

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwc008
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "B" – Sollicitation No. 51019-154024 - EXIGENCES OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT respecter toutes les exigences obligatoires énumérées ci-dessous.

Afin de démontrer que toutes les exigences des spécifications techniques sont respectées les soumissionnaires DOIVENT fournir une description détaillée et/ou de la documentation descriptive de l'équipement offert.

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées nonrecevable. Chaque exigence devrait être adressée séparément.

Critères obligatoires	Satisfaisant	Non satisfaisant	Renvoi à la proposition
1. Satisfait la certification UL 2593 et la norme CAN/CSA – C22.2 n° 247-92 (R 2008)			
2. S'active avec une carte à l'entrée, s'ouvre automatiquement à la sortie			
3. Peut s'intégrer au système de contrôle de l'accès			
4. Assure l'égalité d'accès pour les personnes à mobilité réduite			
5. Configurable pour une ou plusieurs voies			
6. Satisfait la spécification de la largeur de la voie			
7. Unités contrôlables par les membres du personnel de sécurité			
8. Unités s'ouvrant automatiquement lorsque l'alarme d'incendie est activée			
9. Unités devant empêcher tout accès non autorisé			
10. Livraison d'ici le 31 mars 2016			
11. Installation d'ici le 30 avril 2016			

